Image not found or type unknown

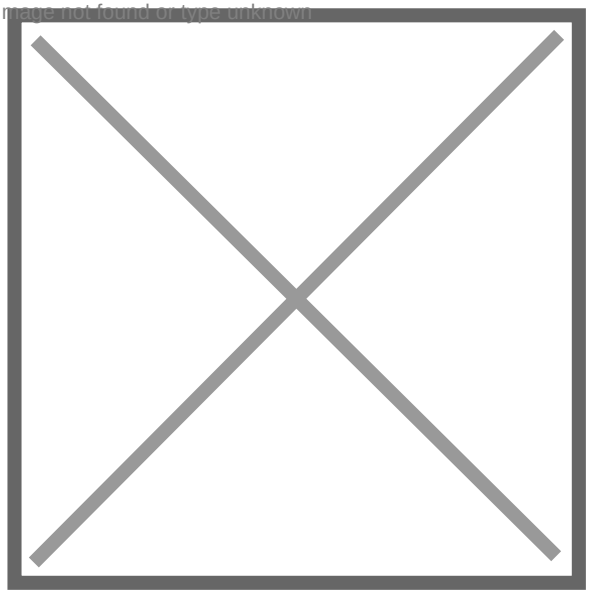

Puis je m'adresser directement au juge pour expulser un locataire

Par **pascalesg**, le **06/04/2009** à **19:30**

Bonjour,
Suite à un compromis de vente, mon futur acheteur a emmenagé dans ma maison. un bail précaire a été signé et assujetti à l'achat de la maison. A l'heure actuelle, la vente n'a pas été finalisé par l'acheteur et il squatte toujours la maison malgré plusieurs lettres recommandé lui demandant de vider les lieux. Ma situation financière ne me permettant pas de payer des frais d'avocats (nous avons 2 remboursements de maison), je souhaiterai savoir si je peux m'adresser directement au juge de grande instance pour organiser l'expulsion de cette personne. merci pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés